Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 062-216205559-20260914-DCM140926_06-DE

CM1 2026/186

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL

Ville de **MARLES-LES-MINES**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 08 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 08 septembre 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Aurélie VANNECKE, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, M. Fabrice DUBRAY, Mme Charlotte DESMARETZ, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Marie BOULOGNE, M. Pierre PRINGARBE, Mme Annette GOZET, Mme Karine DERUELLE, M. Nicolas COUVILLERS, Mme Peggy CUISINIER.

Étaient absents représentés : Mme Marina LONCKE (pouvoir donné à Mme Karine POCQUET)

Étaient absents non représentés : M. David URBAIN

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 1 pouvoir), soit 28 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry TURLURE a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14.09.26.06 DU 14 SEPTEMBRE 2026

OBJET : CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES (CMEJ) ET APPROBATION DU LIVRET DU CANDIDAT & ET DU JEUNE ÉLU

Monsieur le Président expose à l'assemblée sa volonté d'associer les jeunes citoyens à la vie locale, de favoriser leur expression et de les initier à la démocratie participative. La création d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) permettra aux jeunes marlésiens, (du CM2 à la 4e), de proposer des projets, d'exprimer leurs attentes et de participer activement à la conception d'actions d'intérêt communal.

Conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la faculté de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Le CMEJ aura ainsi un rôle consultatif et ses propositions seront soumises à la validation du Conseil Municipal.

Un projet du Livret du Candidat & du Jeune Élu, annexé à la présente délibération, définit les missions et modalités de fonctionnement de ce CMEJ (critères d'éligibilité, modalités de scrutin, durée du mandat, organisation des commissions).

Monsieur le Président propose de confier l'organisation, le suivi et la présidence de cette instance à Madame Stéphanie LEGAY, adjointe au Maire déléguée à l'éducation, aux affaires scolaires et Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes et de désigner Madame Jennifer GREVET, adjointe au Maire déléguée aux activités périscolaires, vice-présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2143-2, L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu l'article L.112-23 du même code issu de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le projet de Livret du Candidat & du Jeune Élu annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt de mobiliser les jeunes comme acteurs de la vie citoyenne ;

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 062-216205559-20260914-DCM140926_06-DE

Considérant que le conseil municipal des jeunes émane d'une volonté politique locale afin d'accompagner les jeunes dans leur épanouissement personnel et collectif et de soutenir la jeunesse dans ses idées et projets pour la commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'une nouvelle instance de participation citoyenne nommée Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes de Marles-les-Mines (CMEJ) (Classe de CM2 à la 4ème) ;

DÉSIGNE Madame Stéphanie LEGAY et Madame Jennifer GREVET, adjointes au Maire, Présidente et Vice-Présidente du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) ;

APPROUVE la mise en œuvre de l'organisation de cette nouvelle instance et des modalités de participation des membres du CMEJ à la vie locale, comme indiquées dans le Livret du Candidat & du Jeune Élu, contenant la Charte du CMEJ, joint à la présente délibération ;

AUTORISE Madame Stéphanie LEGAY et Madame Jennifer GREVET, adjointes au Maire, à signer tout document afférent à cette délibération ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires au fonctionnement de cette instance et au financement des projets seront inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2026 a été, le 08 septembre 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

MAIRIE DE MARLES-LES-MINES 62540

Mason MOREAU

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Mason MOREAU